

DEL-2023-94

Nombre de membres en exercice

26

Présents et représentés

23

Délibération

Date de mise en ligne

13 AVR. 2023

Déposée en Préfecture le

11 AVR. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 7 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois Le sept du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le trente et un mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

Avait donné procuration

Thomas MESZAROS à Christian ANSELME

Etaient excusé(e)s

Denis DUPERTHUY, Magali MUGNIER, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À HALPADES POUR 6 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À MENTHON-SAINT-BERNARD - OPÉRATION "CENTRE SAINT-BERNARD"

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du programme local de l'habitat (PLH) et au dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 portant modification de la délibération n° D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 2 décembre 2021 portant agrément de la construction de 6 logements locatifs aidés par la SA d'HLM Halpades ;

Rue de Menthon à Menthon-Saint-Bernard, la SA d'HLM Halpades construit en maîtrise d'ouvrage directe, 6 logements locatifs (3 PLUS et 3 PLS) composés de 2 T2 et 4 T3. Ils bénéficieront chacun d'une place de stationnement et d'une cave.

Par délibération du 10 janvier 2022, la Commune de Menthon-Saint-Bernard s'est engagée à apporter à l'opération une subvention de 11.146 €.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (2 décembre 2021),

LE BUREAU DECIDE:

d'accorder à la SA d'HLM Halpades une aide financière de 26.008 € correspondant à :

- 100 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 18.579 €,
- 40 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 7.429 €.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2023, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 13.004 € sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 13.004 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR: 23

Le Secrétaire de séance,

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme Pour la Présidente et par délégation, Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.